

FORUM : ONU femme

QUESTION : Assurer l'accès de toutes à des emplois décents et de qualité (ODD 8)

SOU MIS PAR : La délégation de la Tunisie

L'Assemblée générale,

*Incitant* les membres de l'ONU à garantir l'accès de toutes à des emplois décents et de qualités,

*En sachant* que l'économie d'un pays est très importante pour son insertion mondiale,

*Ayant à l'esprit* que l'égalité des sexes est un droit humain fondamental et universel,

*Reconnaissant* cependant que les inégalités entre les sexes restent profondément ancrées dans toutes les sociétés et dans de nombreux domaines,

*Constatant* que les femmes sont sous-représentées dans les processus décisionnels politiques et économiques,

*Soulignant* que la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes dans les rapports de production favoriserait la croissance économique ainsi participerait au bien être et à la réduction de la pauvreté des pays,

*Rappelant* que le droit de travailler est inscrit dans la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Article 23 : "Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage".

1. *Déclare* l'augmentation du salaire minimum pour abaisser la pauvreté et pousser les femmes à leur indépendance
2. *Propose* de mettre en place un organisme apportant une aide aux femmes afin de trouver un travail.